

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET)

OBJET DE LA DELIBERATION

Chemin de la Rente de la Cras – Substitution d'emphytéote - bail emphytéotique administratif

Monsieur MASSON expose :

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Dijon a décidé la conclusion avec l'association El Imane, d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 50 ans, portant sur un terrain d'une superficie de 724 m², situé chemin de la Rente de la Cras, en vue de la construction d'un édifice cultuel d'une surface totale de 469 m² et moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 1 €, conforme à l'évaluation établie par France Domaine.

Depuis, l'association Centre Culturel Musulman Dijonnais a été créée et reconnue association culturelle par décision du préfet du 28 octobre 2021.

Il a été convenu à la demande de l'association El Imane de mettre fin au bail précité afin qu'un nouveau bail emphytéotique soit conclu, aux mêmes conditions, avec l'association Centre Culturel Musulman Dijonnais.

Conformément à l'article L.1311-2 nouveau du code général des collectivités territoriales, la Ville de Dijon informera Monsieur le Préfet de la Côte d'Or de son intention de conclure le bail au moins trois mois avant sa conclusion.

VU l'article L.1311-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020,

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – résilier en accord avec l'association El Imane le bail emphytéotique administratif conclu avec celle-ci en application de la délibération du 14 décembre 2020 ;

2 - m'autoriser à signer un bail emphytéotique administratif aux mêmes conditions avec l'association Centre Culturel Musulman Dijonnais, suivant le projet annexé au présent rapport, identique, dans son économie générale, au bail auquel il se substitue.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 6

Abstentions : 4

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20211213-VD20211213_022a-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité